Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 26 (1999)

Heft: 3

Artikel: Les craintes des Tessinois face à la lente érosion de leur langue maternelle : "L'apprentissage des langues nationales renforce l'identité suisse"

Autor: Ballanti, Dario / Erba, Diego

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912674

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les craintes des Tessinois face à la lente érosion de leur langue maternelle

«L'apprentissage des langues nationales renforce l'identité suisse»

La promotion de l'anglais à l'école suscite bien des critiques au Tessin. Diego Erba, chef de la Division des écoles à la Direction de l'éducation et de la culture du canton du Tessin, s'exprime sur le statut de la langue italienne en Suisse.

L'enseignement de l'italien est-il menacé hors des frontières cantonales?
Nous assistons à un affaiblissement progressif de l'italien. L'élément déterminant est que, dans les écoles des autres cantons, l'opportunité est rarement offerte aux élèves de suivre des cours dans cette langue.

Y a-t-il un risque qu'à l'avenir les jeunes des différentes régions linguistiques de Suisse communiquent entre eux en anglais?
Oui, ce risque existe. Nous persistons à affirmer que c'est un peu facile, pour un pays pluriculturel comme le nôtre, de saisir le raccourci de l'anglais pour communiquer.

Donc, non à l'anglais?
Je ne pense pas qu'il faille lutter contre l'anglais; il est effectivement nécessaire que les jeunes Suisses l'apprennent. En revanche, nous ne sommes pas d'accord que l'apprentissage de l'anglais se fasse au détriment des autres langues nationales, de l'italien en particulier.

Mais pourquoi cette position?
Un pays plurilingue comme la Suisse se doit avant tout de promouvoir la connaissance réciproque des citoyens et des cultures qui le composent. Et une culture s'apprend par le biais de la langue.

Quelles raisons auraient des Suisses romands ou alémaniques d'apprendre l'italien plutôt que l'anglais?
L'anglais a un fort pouvoir d'attraction qu'on ne peut certainement pas contrecarrer par les seuls arguments en faveur de l'enseignement de l'italien. Mais une langue ne doit pas être étudiée uniquement en raison de son utilité commerciale, mais également comme moyen d'approche d'une culture.

En fait, l'égalité entre les langues nationales est sanctionnée par la Constitution fédérale...
La Constitution fédérale, avec raison, met l'italien sur le même plan que le français et l'allemand; en outre, elle donne également un espace au romanche. Dans la mesure où les écoles favorisent l'apprentissage des langues nationales, elles renforcent aussi l'identité nationale et le sentiment d'appartenance à ce pays. Si cette préoccupation de politique générale venait à disparaître, on pourrait se demander ce qui nous tiendrait encore ensemble.

Dans le cas de la Suisse, le non-respect des langues minoritaires pourrait-il constituer une menace pour le fédéralisme?
Certainement. Aujourd'hui, le fédéralisme repose sur le respect des cultures et des minorités.

La grande majorité du peuple a approuvé l'article constitutionnel qui défend les langues minoritaires...
Exactement: en un certain sens, nous avons affaire à une contradiction. Le peuple est attaché au lien confédéral et désire maintenir une Suisse plurilingue. Malheureusement, cette tension ne se manifeste pas dans les faits. Pensons, par exemple, à l'offre scolaire: certaines administrations demandent aux jeunes désireux de suivre des leçons d'italien de se déplacer d'un bout à l'autre de leur canton, voire de se rendre dans un autre canton.

Que souhaite le Tessin?
Nous prions avec insistance les autres cantons de défendre l'italien, non par charité, mais parce que ce faisant nous défendons le fédéralisme. Nous demandons en outre que l'italien soit offert en tant que tel et non comme alternative à l'anglais dans les programmes scolaires, non seulement à l'école obligatoire, mais également dans la formation post-scolaire.

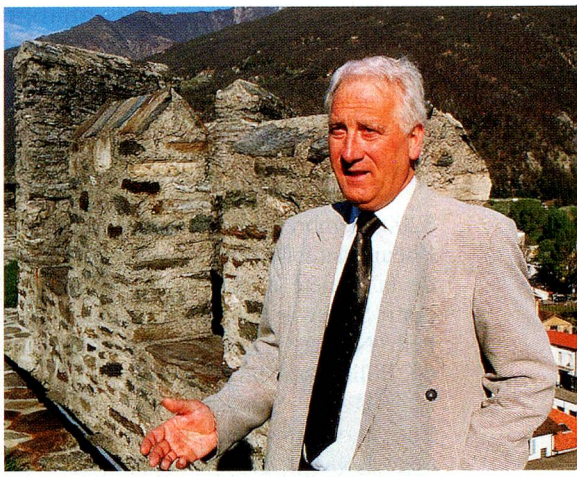

Diego Erba au Castello San Michele à Bellinzone.

Votre critique s'adresse-t-elle également au rapport Lüdi?
Exactement. Ce rapport a voulu mettre d'accord la réalité suisse alémanique et la réalité romande, en insistant sur le concept, à mon avis indéfendable du point de vue constitutionnel, que les élèves romands apprennent comme première langue étrangère l'allemand et les écoliers suisses alémaniques le français.

Pourquoi y êtes-vous opposé?
La Constitution ne permet plus de hiérarchiser les langues. Chaque canton doit être libre de choisir quelle langue est proposée. En outre, le rapport banalise beaucoup l'enseignement de l'italien, considéré, dans un certain sens, à la manière d'une langue d'immigration, ce que je ressens comme une offense: il existe encore une différence sensible – avec tout le respect que je dois à ces cultures - entre l'albanais, le serbo-croate, le portugais et l'italien, qui est constitutionnellement une langue nationale.

Interview: Dario Ballanti